## DEC130620DR15

Décision portant nomination de M. Frédéric NAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16/12/2011 ;

Considérant que M. Frédéric NAUDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation lle de France Sud du 5 octobre 2010 au 7 octobre 2010 et du 15 novembre 2010 au 17 novembre 2010,

## **DECIDE:**

M. Frédéric NAUDET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte du CNRS n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN), à compter du 5 mars 2012.

M. Frédéric NAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric NAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

## Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 18 février 2013

Le directeur de l'unité Erwan BEZARD

Visa du délégué régional du CNRS Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen Manuel TUNON de LARA